

SSE

SOCIÉTÉ SUISSE
DES ENTREPRENEURS
SECTION DE GENÈVE

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2020

Juin 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

Genève, le 10 juin 2021

Sommaire

1.	Message du Président	2
2.	Message du Directeur	3
3.	Interview des Vice-Présidents	4
4.	Organes statutaires	5
5.	Relations avec la SSE centrale	7
6.	Relations avec la Région Romandie	9
7.	Situation conventionnelle	9
	7.1 Convention nationale 2019-2022.....	9
	7.2 Partenariat social local	10
8.	Communication	10
	8.1 Médias.....	11
	8.2 Communication aux membres	12
	8.3 Mesures de soutien en lien avec le Coronavirus	12
9.	Institut de Formation de la Construction - IFC	16
	9.1 Développement de l'IFC durant la période	16
	9.2 Points contact.....	19
	9.3 Billets du Comité	20
	9.4 Promotion et valorisation des métiers.....	20
	9.5 État des effectifs en fin d'année scolaire	21
	9.6 Résultats des examens des formations maçons et CVC	24
	9.7. Certificat de Chef d'équipe	25
	9.8 Historique de l'évolution des formations dispensées	26
	9.9 Situation prévisionnelle 2020-2021	27
	9.10 Cours de français, dispensés par délégation à l'UOG	27
	9.11 Sécurité et santé au travail	27
10.	Manifestations 2020	28
11.	Juridique	30
12.	Ressources humaines	32
13.	Technique	34
	13.1 Appels d'offres / conditions générales	35
	13.2 Sécurité	35
14.	Développement durable	36
	14.1 Charte développement durable	36
	14.2 Outil « carbone chantier »	39
15.	Conclusion	40
16.	Remerciements	40

1. Message du Président



René Leutwyler
Président de la SG/SSE

Chers Membres, chers amis entrepreneurs,

L'année 2020 fut une année extraordinaire, à plus d'un titre. L'Europe et le monde ont certes déjà connu de graves épidémies de grippe. La crise du Coronavirus a cela d'inédit qu'elle a frappé l'entier de la planète avec une force jusqu'ici inégalée. L'impact fut brutal. D'un seul coup, l'économie s'est retrouvée comme paralysée, les hommes et les femmes empêchés de se déplacer, de se rencontrer et, pour certains même de travailler. Beaucoup d'activités économiques se sont arrêtées... mais pas nos chantiers !

Après une courte période d'incertitude, comme lorsqu'un uppercut frappe le boxeur, notre secteur a su rapidement retrouver la lucidité nécessaire pour s'organiser et réagir.

L'application stricte et respectueuse des mesures sanitaires, le déploiement du dispositif de réduction de l'horaire de travail (RHT) et l'implication sans faille de nos collaborateurs, ont permis la poursuite de la production.

J'aimerais saluer ici le travail de notre Association et de ses collaborateurs, qui, tout au long de l'année 2020, ont apporté un précieux soutien aux membres tant sur le plan technique, que juridique, et les ont tenus informés de manière permanente des nouvelles règles édictées pour lutter contre la propagation du virus.

Depuis le début de la crise du Coronavirus, la construction a globalement moins souffert que d'autres secteurs. Nous pouvons nous en réjouir et nous en féliciter. Aujourd'hui, pour pouvoir continuer à travailler, nous avons besoin du plein soutien des partenaires publics pour investir dans de nouvelles infrastructures, de nouveaux bâtiments et dans la rénovation et l'entretien de ceux déjà existants. Un décalage des investissements pour des motifs liés à des mécanismes visant à freiner l'endettement serait préjudiciable pour l'ensemble du secteur à plusieurs titres. C'est le message que nous avons porté ces derniers mois auprès des pouvoirs publics tant au niveau fédéral, cantonal que communal et que nous continuerons à relayer.

Sur le plan de la gouvernance de la SG/SSE, deux événements ont marqué l'année écoulée. Après douze ans au sein du Comité, Monsieur Dominique Genoud-Prachex est arrivé au terme de son mandat. Lors de l'Assemblée générale du 17 juin 2020, ce dernier a été vivement remercié pour tout le travail accompli, et en particulier pour son engagement sans relâche en tant que Président de la Commission Développement Durable. Le même jour, les membres ont décidé d'élire Monsieur Laurent Spinelli à la Vice-Présidence de la SG/SSE, aux côtés de Monsieur Frédéric Gros. Cette élection d'un deuxième Vice-Président témoigne de la volonté de renforcer la direction de notre Association, dont les activités n'ont cessé de prendre de l'ampleur au fil des ans.

Concernant la formation professionnelle, la crise sanitaire ne nous a pas facilité les choses. L'organisation pratique des cours à l'Institut de Formation de la Construction (IFC) a dû être repensée, ceci non sans difficulté. Au surplus, un changement inattendu à la direction nous a permis de donner un nouveau souffle à l'institution. Je tiens à remercier ici le Comité de l'IFC ainsi que la nouvelle équipe dirigeante pour sa clairvoyance et son agilité dans la conduite stratégique de l'Institut. La formation professionnelle initiale et continue est prioritaire pour notre secteur.

Malheureusement, le Coronavirus et ses différents variants ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Ensemble, réunis au sein de la SG/SSE, j'ai cependant la conviction que nous sommes plus forts pour relever les défis à venir. Sachez que vous pouvez compter sur la SG/SSE pour vous soutenir et défendre vos intérêts avec force et détermination.

En vous souhaitant les meilleures perspectives économiques possibles et surtout une bonne santé, je vous adresse, chers Membres, chers amis entrepreneurs, mes meilleures salutations.

Et surtout, gardons le virus de la construction !

2. Message du Directeur



Eric Biesel
Directeur de la SG/SSE

Chers Membres,

Nous n'avons eu cette année que trop peu d'occasions de nous rassembler, puisque la plupart des traditionnelles rencontres qui rythment, en temps normal, nos agendas, n'ont malheureusement pas pu avoir lieu.

La pandémie du Coronavirus nous a en effet contraint à rester éloignés les uns des autres. Pourtant, durant ces derniers mois, la SG/SSE s'est sentie plus proche que jamais de chacun d'entre vous. Des crises naissent des opportunités, dit-on. Durant cette période mouvementée, l'équipe de la SG/SSE s'est efforcée d'être à votre service, à votre écoute, et de vous soutenir au quotidien, grâce à des mesures ciblées sur vos besoins, parfois très concrets.

L'achat et la distribution de masques de protection et de solution hydroalcoolique en grande quantité par nos soins en sont la meilleure illustration. Qui aurait pu imaginer qu'un jour notre Association développerait de tels services à ses membres ? Personne.

Réductions de l'horaire de travail (RHT), quarantaines, mesures de protection des travailleurs sur les chantiers, gestion des coûts supplémentaires du fait des circonstances extraordinaires et bien d'autres thèmes ont été au centre de vos préoccupations quotidiennes et donc des nôtres. Flyers d'information, Vademecum, FAQ, bâches et autres services en lien avec la crise du Coronavirus ont été conçus par la SG/SSE afin de vous soutenir au mieux durant cette pandémie qui, nous l'espérons tous, s'achèvera le plus rapidement possible.

Le secteur principal de la construction, qui contribue à hauteur de 10% au PIB genevois et emploie 5,9% des salariés du canton, peut fournir une contribution essentielle pour soutenir l'économie et maintenir les emplois dans les périodes de crise. C'est le rôle de la SG/SSE de le faire valoir et de le faire savoir.

Tout au long de la crise sanitaire, nous avons accentué nos démarches auprès des autorités cantonales, communales et des régies publiques pour le maintien des projets de construction en cours et des programmes d'investissements, la rénovation et l'assainissement des bâtiments et des infrastructures.

En 2020, l'équipe qui compose le secrétariat de notre Association s'est transformée pour devenir plus agile avec l'engagement de Monsieur Alain Rousseau, responsable Métiers et de Madame Delphine Trunde-Jaccard, responsable Communication.

La SG/SSE dispose aujourd'hui de toutes les ressources nécessaires pour porter et promouvoir les valeurs de la construction à Genève, mettre en lumière et défendre notre secteur, nos entreprises, nos métiers, les femmes et les hommes qui bâtissent notre canton, pour les futures générations.

Enfin, nous avons également dû débiter des travaux de mise en conformité énergétique de notre immeuble et avons donc saisi cette occasion pour entamer la rénovation de nos locaux afin de pouvoir encore mieux vous y accueillir, très prochainement je l'espère.

D'ici là, je vous prie de recevoir, chers Membres, mes cordiales salutations.

3. Interview des Vice-Présidents



Frédéric Gros
Vice-Président de la SG/SSE



Laurent Spinelli
Vice-Président de la SG/SSE

En vous élisant en juin 2020 comme deuxième Vice-Président de la SG/SSE, aux côtés de Monsieur Frédéric Gros, les membres ont décidé de renforcer l'équipe dirigeante de l'Association. Comment se sont passés vos premiers mois dans ce nouveau rôle ?

Laurent Spinelli : Je suis très heureux d'avoir pu apporter mon soutien à la SG/SSE pendant la crise du Coronavirus. Cette crise nous a montré que nous avons besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'une structure forte, telle que la SG/SSE, pour fédérer et promouvoir les intérêts de l'ensemble des entreprises du secteur du Gros œuvre et des branches apparentées à Genève, qu'elles soient petites ou grandes.

Fort heureusement, la construction a été relativement épargnée par la crise. En effet, les chantiers ont pu majoritairement rester ouverts à Genève. A-t-il été facile pour les entreprises du secteur de s'adapter aux nouvelles règles édictées pour lutter contre la propagation du virus ?

Frédéric Gros : Après la volte-face du Conseil d'État genevois qui annonçait le 18 mars la fermeture à Genève de tous les chantiers et le 22 mars leur réouverture sous conditions, je crois que notre capacité à gérer le changement n'est plus à démontrer ! Nous avons été capables de mettre en place très rapidement des mesures sanitaires et de distanciation physique inédites pour nous. Depuis longtemps déjà, le réflexe « santé et sécurité au travail » fait partie intégrante de nos processus de travail. Grâce à cela, nous avons pu nous adapter sans grande difficulté aux nouvelles règles en vigueur.

Aujourd'hui, comment se porte le secteur de la construction à Genève ?

Laurent Spinelli : La construction a globalement tenu bon jusqu'ici, même si, au niveau suisse, l'année 2020 a été l'exercice le plus mauvais depuis cinq ans. Il faut donc rester très prudent. La crise économique engendrée par la pandémie impactera inévitablement les carnets de commande de nos entreprises dans les mois à venir. Des pertes de recettes sont à prévoir, ce qui signifie aussi des pertes d'emplois. Pour limiter la casse, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer, en investissant encore davantage dans les grands projets d'infrastructure. A ce titre, la SG/SSE continuera de mettre toute son énergie pour porter ce message auprès des autorités et maîtres d'ouvrage à tous les échelons étatiques.

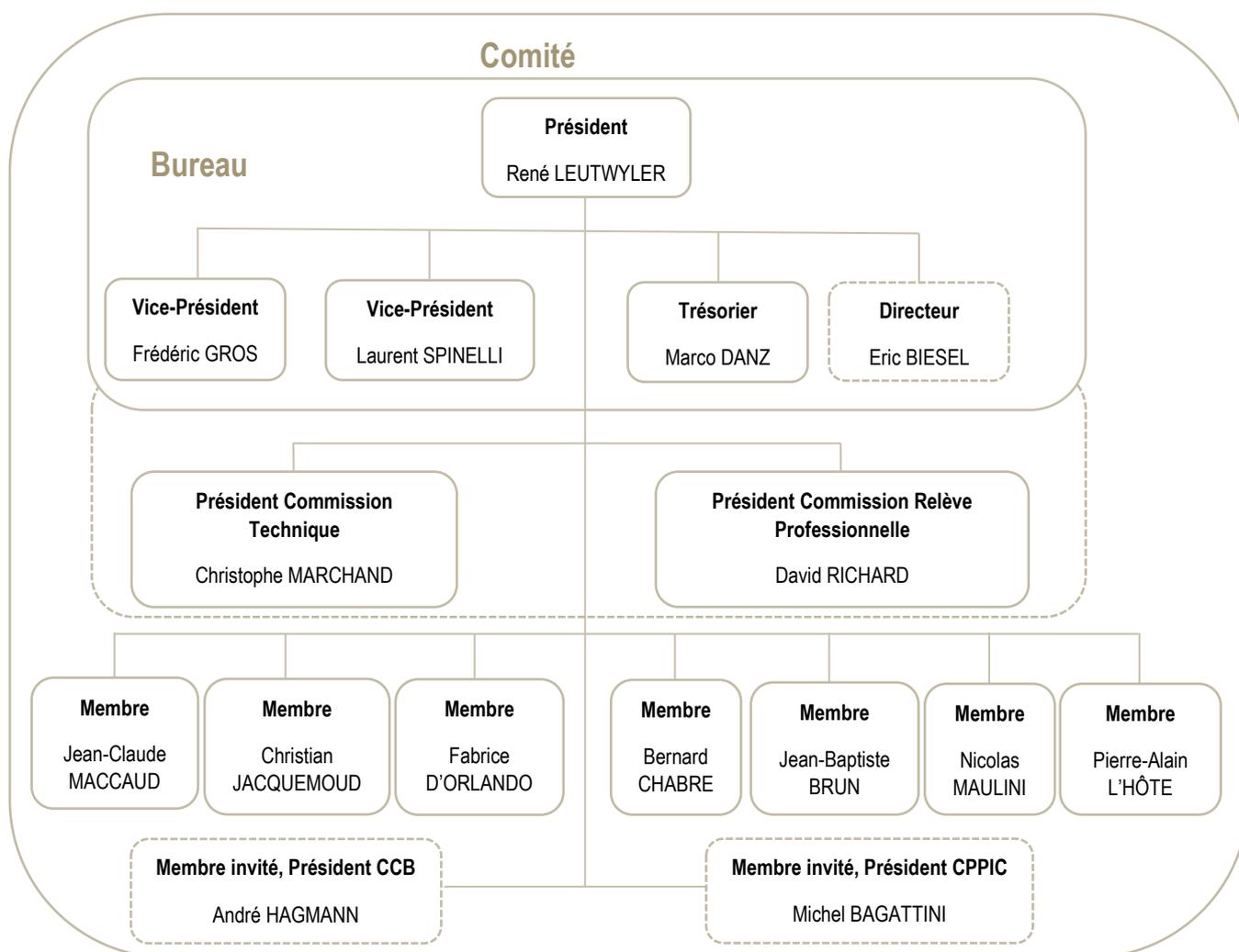
Quels sont, pour vous, les plus grands défis pour les entreprises du secteur principal de la construction dans les années à venir ?

Frédéric Gros : Nous ne pouvons pas appréhender l'avenir sereinement sans anticiper les changements structurels. La priorité aujourd'hui est d'améliorer encore le bilan carbone des bâtiments. Pour ce faire, il faut continuer à investir dans la recherche et l'innovation et façonner les standards de la construction de demain. Enfin, nous devons également accélérer la digitalisation de notre industrie et former la relève professionnelle en conséquence.

4. Organes statutaires

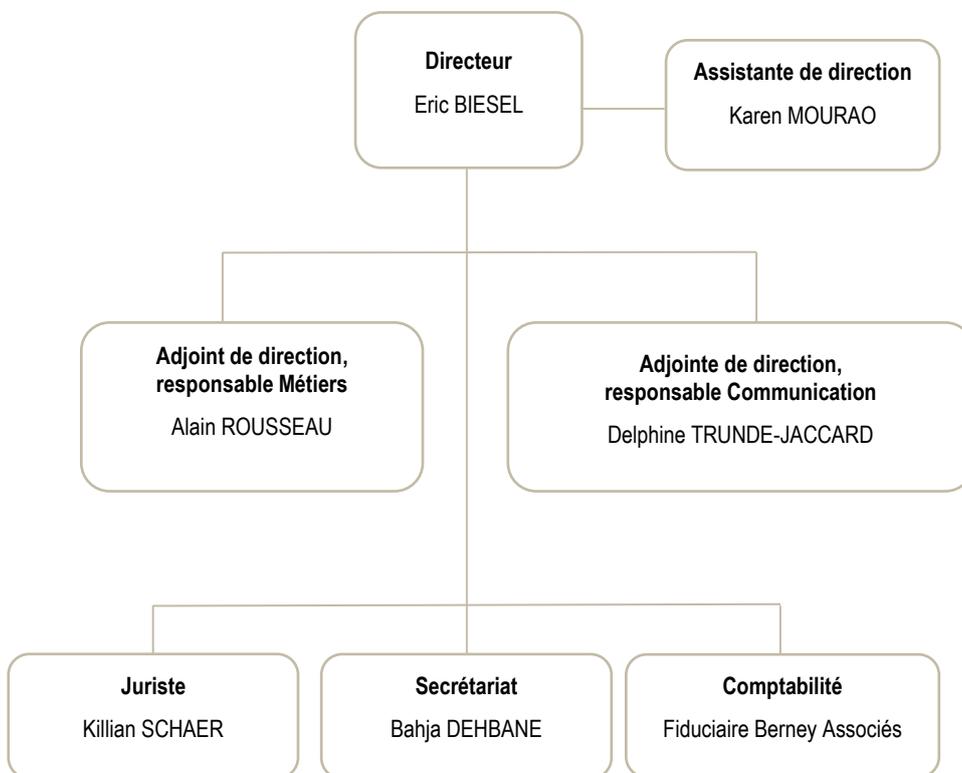
Le Comité de la Société Suisse des Entrepreneurs, Section de Genève

- René LEUTWYLER Président
- Frédéric GROS Vice-Président
- Laurent SPINELLI Vice-Président
- Marco DANZ Trésorier
- Jean-Baptiste BRUN Membre
- Bernard CHABRE Membre
- Fabrice D'ORLANDO Membre
- Christian JACQUEMOUD Membre
- Pierre-Alain L'HÔTE Membre
- Jean-Claude MACCAUD Membre
- Christophe MARCHAND Membre, Président de la Commission technique
- Nicolas MAULINI Membre
- David RICHARD Membre, Président de la Commission de la Relève professionnelle
- Michel BAGATTINI Membre invité, Président de la CPPIC
- André HAGMANN Membre invité, Président de la CCB



L'équipe de la Société Suisse des Entrepreneurs Section de Genève

- Eric BIESEL Directeur
- Delphine TRUNDE-JACCARD Adjointe de direction, responsable Communication
- Alain ROUSSEAU Adjoint de direction, responsable Métiers
- Killian SCHAER Juriste
- Karen MOURAO Assistante de direction
- Bahja DEHBANE Secrétariat
- Fiduciaire Berney Associés SA Comptabilité



5. Relations avec la SSE centrale



Durant cette année marquée par la pandémie, les rapports entretenus avec la SSE centrale ont été étroits, malgré le fait que la plupart des traditionnelles réunions (Assemblées des délégués, des directeurs ou réunions du Comité central) se sont tenues par visioconférence.

La SG/SSE a relayé le plan en cinq points de la SSE et Infra Suisse auprès des autorités de notre canton et a collaboré à la distribution de bâches de chantiers formulant des demandes concrètes aux autorités publiques et maîtres d'ouvrage.

Construction: sortir de la crise du coronavirus

Plan en 5 points pour les communes, les cantons, la Confédération et les propriétaires

1. Lancer immédiatement les projets
2. Octroyer des mandats
3. Faire avancer les projets en cours
4. Accélérer les procédures d'autorisation
5. Assurer la sécurité et la poursuite de tous les travaux de construction



SBV SSE SSIC // **infra**

Masterplan « Formation professionnelle 2030 de la SSE »

La nécessité de réformer la formation professionnelle initiale et continue du secteur principal de la construction répond à un besoin croissant d'attirer et de former la relève dans nos métiers. Notre système de formation et de carrière doit être moderne, attrayant et axé sur les besoins.

Pour ce faire, un processus de révision des métiers a été lancé en 2019 dans le cadre du **Masterplan « Formation professionnelle 2030 »**. Ce processus a pris quelques mois de retard en raison de la pandémie.

Au printemps, la SG/SSE a répondu à la consultation sur le Masterplan. Afin d'informer et de sonder les membres, un **Point contact** (via Zoom) a été organisé le **2 septembre 2020** sur le sujet. Le 1^{er} octobre 2020, le Comité a accepté à l'unanimité les cinq points du Masterplan.

En décembre 2020, l'Assemblée des délégués de la SSE a approuvé ces cinq points :

1. **Aide-maçon, maçon, chef d'équipe, contremaître, conducteur de travaux, entrepreneur-construction** restent les principales qualifications professionnelles.
2. La qualification de **chef d'équipe** (bâtiment / génie civil) sera désormais validée par un **examen professionnel fédéral**.
3. La qualification de **conducteur de travaux** sera obtenue par un **examen professionnel supérieur**.
4. Pour être autorisé à se présenter à un examen fédéral de la formation professionnelle supérieure, il faut disposer de l'expérience professionnelle dans le secteur principal de la construction correspondant à la fonction concernée.
5. Orientés sur les besoins, les certificats sectoriels standardisent les approfondissements techniques, les spécialisations et les qualifications supplémentaires, en complétant les qualifications de la formation professionnelle supérieure.



6. Relations avec la Région Romandie

La SG/SSE se réjouit des bonnes relations qu'elle a entretenues tout au long de l'année 2020 avec les différentes sections de la Région Romandie. Malgré la pandémie, la Région Romandie a réussi à maintenir le cap en continuant à défendre efficacement les intérêts des sections romandes.

Les principales thématiques abordées en séance de Conférence des Présidents de la Région Romandie ont été : la définition d'une position commune sur la réforme du système de formation professionnelle (Masterplan 2030) et, comme les années précédentes, le maintien des exigences requises s'agissant du badge Système d'information Alliance Construction (SIAC), non encore reconnu en Romandie.

Lors de la Conférence des Présidents qui s'est tenue le 11 décembre 2020 à la SG/SSE, la Fédération Valaisanne des Entrepreneurs (FVE) a passé le relais à **la SG/SSE** pour assurer **la Présidence de la Région Romandie** et ce jusqu'en fin 2022. A cette occasion, Monsieur René Leutwyler a été officiellement élu en tant que Président de la Région Romandie et Madame Delphine Trunde-Jaccard, en tant que Secrétaire générale. Monsieur Germain Wicht, Président de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE), a quant à lui été élu Vice-Président de la Région Romandie.



7. Situation conventionnelle

7.1 Convention nationale 2019-2022

La Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse a été renouvelée en 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

À compter du **1^{er} janvier 2020** et comme cela a déjà été le cas au 1^{er} janvier 2019, les **salaires effectifs bruts ont augmentés de CHF 80.–** (salaire mensuel), respectivement de CHF 0.45 (salaire horaire), à condition que le collaborateur ait travaillé pendant au moins 6 mois dans une entreprise soumise à la CN en 2019 et soit en pleine possession de ses moyens. Dans le cadre de l'ajustement du salaire individuel, le calcul se fonde sur le salaire individuel au 31 décembre 2019.

Cette augmentation a touché également les salaires de base.

Les salaires de base sont les suivants en francs au mois ou à l'heure selon les classes de salaire (répartition voir annexe 9) :

Salaires de base à partir du 1er janvier 2020

	CE	Q	A	B	C
ROUGE	6497 / 36.90	5793 / 32.90	5584 / 31.70	5272 / 29.95	4708 / 26.75
BLEU	6240 / 35.45	5713 / 32.45	5508 / 31.30	5138 / 29.20	4637 / 26.35
VERT	5982 / 34.00	5638 / 32.05	5433 / 30.85	5003 / 28.40	4573 / 25.95

En outre, la contribution des travailleurs à la FAR a été augmentée de 0.25% et est fixée à 2.25% dès le 1^{er} janvier 2020.

Les cotisations des employeurs sont demeurées inchangées à 5.5%.

7.2 Partenariat social local

La SG/SSE a continué de défendre, non sans certaines tensions avec les syndicats, ses entreprises tout au long de l'année 2020, notamment s'agissant de la possibilité de travailler durant les ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois, moyennant une annonce faite à la CPGO, dans les délais impartis par la CN.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2020, les membres ont décidé à la majorité des voix d'autoriser le Comité de la SG/SSE à signer la **Convention collective de travail locale 2020-2022** du secteur principal de la construction pour le Canton de Genève, dans une teneur identique à celle négociée en 2017, mais que les syndicats avaient à l'époque refusé de conclure.

La modification des statuts de la CPGO, souhaitée en 2019 par les membres, est toujours en suspens et devrait pouvoir être finalisée d'ici fin 2021.

Enfin, avec les multiples mesures de soutien prodiguées à nos membres visant à leur permettre d'assurer la santé et la sécurité de leurs collaborateurs, la SG/SSE a démontré avec quelle diligence ses membres sont parvenus, avec succès, à protéger la santé de leurs collaborateurs. La quasi-absence d'actions syndicales en est la démonstration.

8. Communication

Fort du succès du film institutionnel et didactique « Ensemble, construisons Genève ! », réalisé et diffusé en 2019, ainsi que des deux films de présentation et de promotion de la Charte d'éthique et de la Charte développement durable, la SG/SSE a choisi de poursuivre sur cette voie en communiquant proactivement sur ses missions, ses valeurs et l'ensemble des prestations offertes à ses membres.

Au 1^{er} décembre 2020, Madame Delphine Trunde-Jaccard a pris ses fonctions en tant que responsable de la Communication. Son engagement répond à une volonté depuis longtemps exprimée par les membres de renforcer et professionnaliser la communication de la SG/SSE.

En décembre 2020, une réflexion a été initiée, en collaboration avec les membres du Comité, sur la nécessité de redéfinir l'image institutionnelle de la SG/SSE. Ce travail se poursuivra en 2021.

8.1 Médias

Nous avons fait paraître un article intitulé « **Là où bat la vie** » dans la **Tribune de Genève** du **16 avril 2020**, ceci afin de marquer la reprise du travail sur les chantiers, après la décision de leur fermeture par le Conseil d'État, le 18 mars 2020.

Le texte avait pour objectif de mettre en valeur, en période de crise sanitaire, le travail du secteur de la construction et d'affirmer son rôle de pilier de l'économie, créateur de nombreux emplois.

Tribune de Genève | Lundi 20 avril 2020

Genève 5

RUBRIQUE



SOCIÉTÉ SUISSE
DES ENTREPRENEURS
SECTION DE GENÈVE

Là où bat la vie

A l'heure où certaines de nos certitudes vacillent, les socles tangibles sur lesquels la vie se construit restent eux, solidement ancrés dans le sol. Rarement la population aura passé autant de temps entre ses quatre murs, reconnaissante d'avoir un toit, un confort, un endroit où se sentir en sécurité.

Rarement aussi nous aurons autant compté sur nos infrastructures pour soutenir celles et ceux qui œuvrent pour que la vie continue. Hôpitaux, centres de soins, supermarchés, mais aussi voies de communication pour acheminer les personnes et les biens, ou encore réseaux – électrique, d'eau potable ou informatique.

Derrière ces piliers qui permettent à tant de héros anonymes de faire que la vie fonctionne encore, se cache toujours ce qui a été créé par la main du secteur de la construction. Des entreprises, mais aussi et surtout des hommes et toujours plus de femmes, engagés pour bâtir les fondations sur lesquelles repose tout ce qui fait notre quotidien. Car notre quotidien, ou plutôt cette normalité qui nous manque tellement actuellement, ce sont aussi des écoles, des théâtres et salles de spectacle, des places de jeu, des centres sportifs, mais aussi des ponts, des routes, des pistes cyclables, des voies ferrées et tout ce qui nous relie les uns aux autres.

Suspendu aux décisions des autorités, le secteur de la construction ratie son souffle pour que ses entreprises puissent toutes perdurer par-delà la crise et continuer d'œuvrer pour répondre aux besoins de la population.

Car au-delà des quelque 2000 nouveaux

logements à construire chaque année dans le canton, de grands projets nous attendent pour façonner la Genève de demain, comme par exemple la construction de la gare souterraine de Cornavin, l'élargissement de l'autoroute de contournement ou encore l'extension du Léman Express.

Des solutions concrètes pour le climat

Si la planète connaît actuellement un moment de répit sur le plan écologique, la question climatique reste plus actuelle que jamais et va très vite redevenir une priorité une fois que l'économie mondiale aura repris une activité plus soutenue. Or en Suisse, la lutte contre le réchauffement climatique passe automatiquement par le secteur de la construction. Sachant que le parc immobilier existant génère plus d'un quart du CO₂ émis en Suisse, l'assainissement énergétique des bâtiments constitue en effet l'un des plus importants potentiels de réduction des gaz à effets de serre. Un potentiel qui doit impérativement être exploité pour atteindre les objectifs climatiques, et qui est aussi synonyme d'emplois en Suisse, puisque la rénovation et l'isolation du parc immobilier suisse ne peuvent pas être délocalisées à l'étranger.

La rénovation énergétique des bâtiments est donc l'une des clés pour réussir la transition écologique. Le secteur de la construction en détient d'autres encore. Car c'est également lui qui transforme, optimise et valorise l'existant. La certification constitue d'ailleurs l'un des principaux outils si l'on entend résoudre la délicate équation entre démographie croissante, besoins de l'économie et respect de l'environnement. Là

encore, ce sont les acteurs de la construction qui amènent des solutions pour faire éclore des lieux de vie agréables là où l'espace est mal exploité, voire laissé à l'abandon, et ce sans grignoter des mètres carrés de surface constructive supplémentaires. De même, ce sont eux qui s'engagent pour imposer des matériaux de qualité et des techniques innovantes pour rendre la construction plus durable. Une volonté qui s'exprime aussi de manière très concrète dans la manière d'envisager les chantiers sur le terrain. A titre d'exemple, la branche a déjà investi plus d'un milliard de francs à l'échelle suisse rien que pour rendre les machines de chantier plus écologiques en les équipant d'un filtre à particules. Sans parler des nombreuses initiatives pour minimiser l'empreinte carbone des chantiers, ni des efforts déployés en termes d'évacuation des déchets ou de gestion des eaux.

Un engagement également social

Artisans de notre bien-être au travers d'infrastructures performantes et durables, les entrepreneurs de la construction assument pleinement leur responsabilité sociale. Ainsi, le secteur principal de la construction offre par exemple les salaires les plus hauts de l'artisanat, ainsi que la retraite à partir de 80 ans.

Créateurs de nombreux emplois dans le canton et dans tout le pays, le secteur forme également de nombreux apprentis et offre des perspectives de carrière rapides, ainsi que de nombreuses possibilités de formation continue. Secteur en pleine évolution, notamment de par la digitalisation qui transforme peu à peu la vie sur les chantiers, la construction séduit de plus en plus de jeunes, parmi lesquels aussi toujours plus de femmes, issus d'autres filières.

Fédérés autour d'une charte éthique

A Genève, plus de 90% des effectifs du secteur principal de la construction sont membres de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), section Genève, la plus grande organisation professionnelle du gros œuvre. La SSE Genève compte 120 entreprises membres, pour 6000 collaborateurs

et plus de 1000 personnes formées chaque année dans le canton.

Engagée pour défendre les valeurs de la branche, la SSE Genève est également dépositaire d'une charte d'éthique reconnue et officialisée par l'Etat de Genève. Bien plus qu'une simple déclaration d'intention, la charte d'éthique offre de vraies garanties tant au maître d'ouvrage qu'aux collaborateurs. La charte remplace en effet l'ensemble des attestations demandées lors des appels d'offres et remplit les conditions de participation exigées par les autorités adjudicatrices soumises au droit des marchés publics.

Renouvelée tous les trois mois, la charte d'éthique constitue la preuve que l'entreprise est à jour avec ses obligations légales, notamment avec le paiement de toutes ses charges sociales. Elle offre donc des garanties non seulement au client, mais aussi aux collaborateurs, qui jouissent dès lors de toutes les protections sociales applicables. La charte d'éthique offre d'autres garanties encore, notamment en matière de qualité et de sécurité, puisqu'elle atteste du respect des normes en vigueur.

Car construire Genève signifie bien plus que bâtir des logements, infrastructures et autres bâtiments emblématiques. Construire Genève, c'est aussi défendre des valeurs, dont attesté non seulement la charte d'éthique, mais également la charte développement durable mise en place par la SSE Genève.

Comme tout un chacun, les entrepreneurs genevois se réjouissent que la vie puisse reprendre peu à peu son cours normal. Plus que jamais en cette période, ils prennent leurs responsabilités au sérieux en se montrant engagés et solidaires pour soutenir l'intérêt général.

Plus d'informations sur www.sse-ge.ch

© 2020 SSE



8.2 Communication aux membres

La crise du Coronavirus a été l'occasion d'une intense activité de communication de la SG/SSE auprès de ses membres afin de répondre au mieux et dans les plus brefs délais à leurs besoins. L'ensemble des collaborateurs du secrétariat a été mobilisé de manière très intensive durant les différentes périodes de semi-confinement qui ont marqué l'année 2020, en particulier au printemps.

Les membres de la SG/SSE ont été informés presque quotidiennement des nouvelles réglementations en vigueur. Un grand nombre de communications ont été adressées aux membres tout au long de la crise sanitaire sur les problèmes que les entreprises pouvaient rencontrer face aux mesures mises en place pour lutter contre la propagation du Coronavirus (santé, prévention, RHT, quarantaine).

Au vu des changements quasi quotidiens des directives Coronavirus, un **Vademecum « Reprise du travail sur les chantiers »** a été créé et mis à disposition des membres sur notre site internet. Chaque nouvelle information a fait l'objet d'un courriel particulier.

Un aide-mémoire pour la **détermination des plus-values** liées aux mesures à prendre en lien avec le Coronavirus a également été rédigé.

Des **FAQ** ont été mises à jour tout au long de l'année. Celles-ci se divisent en quatre thématiques principales : Ressources Humaines, RHT, contrat d'entreprise (coûts supplémentaires), isolement et quarantaine.

En outre, plusieurs communications ont été faites sur les **fortes chaleurs (alertes canicules)** entre **mai et août 2020**.

Enfin, le **6 novembre 2020**, les membres ont reçu une communication sur les **Risques hivernaux**.

8.3 Mesures de soutien en lien avec le Coronavirus

Masques de protection (chirurgicaux, FFP2, FFP3)

En réponse à une demande exprimée par nos membres, la SG/SSE a réussi à acquérir des masques de protection (chirurgicaux, FFP2, FFP3) répondant à tous les critères de sécurité, à un prix très concurrentiel et en grande quantité.

Par ailleurs, face à la pénurie drastique de 2020, 50'000 masques chirurgicaux ont été offerts aux membres.

Ce service de commande et cette distribution gratuite ont été fortement appréciés par les membres.



Flyer « Éviter les quarantaines : mesures d'hygiène sur les chantiers »

La SG/SSE a établi une liste des principales recommandations en matière de prévention des quarantaines sur les lieux de vie, et a envoyé aux membres un flyer « Éviter les quarantaines : mesures d'hygiène sur les chantiers » destiné à être affiché dans les bases vie de chantiers. En effet, ces espaces clos sont des lieux privilégiés pour la constitution de foyers infectieux et ont donc dû faire l'objet de mesures de prévention ciblées et renforcées, de la part des entreprises, pour lutter contre la propagation du virus.



SOCIÉTÉ SUISSE
DES ENTREPRENEURS
SECTION DE GENÈVE

INFORMATION COVID-19

ÉVITER LES QUARANTAINES

MESURES D'HYGIÈNE SUR LES CHANTIERS

Avec l'arrivée de l'automne et de l'hiver, les espaces abrités seront fortement sollicités et risquent de constituer des lieux privilégiés pour la constitution de foyers infectieux.

La **SG/SSE** vous adresse les **recommandations** suivantes

Assurer l'hygiène et la désinfection des bases vie

Sensibiliser le personnel, les nouveaux arrivants, les collaborateurs temporaires et les sous-traitants aux mesures d'hygiène en vigueur sur les chantiers et à la manipulation des masques

Mettre à disposition un distributeur de désinfectant à l'entrée de chaque module et en exiger l'utilisation

Assurer un point d'eau courante avec savon accessible facilement

Mettre à disposition des aérosols pour la désinfection des surfaces dans tous les modules (locaux de pause, blocs sanitaires, vestiaires, etc.) et en exiger l'utilisation après chaque passage

Privilégier la vaisselle à usage unique ou les récipients individuels réchauffables

Marquer ses bouteilles et ses récipients alimentaires, et en éviter le partage

Prévenir les contacts étroits

Marquer l'emplacement des places assises en respectant une distance de 1.5 m et condamner les places non-utilisables. En cas d'impossibilité, installer des séparations en plexiglas sur les tables utilisées pour les repas

Si la distance de 1.5 m ne peut pas être garantie, distribuer des masques d'hygiène en suffisance et en exiger l'utilisation systématique dans les vestiaires, les sanitaires et avant de se trouver à table, prêt à manger, ainsi que dans les transports

Planifier et adapter les tours de service

Constituer des équipes de travailleurs et veiller à ce qu'elles restent identiques d'un jour à l'autre

Matérialiser visiblement l'appartenance à une équipe, par exemple à l'aide de brassards de couleur

Éviter les contacts entre membres de deux équipes différentes

Planifier un roulement des équipes pour l'accès aux vestiaires (matin et soir), la pause et le repas de midi

Recourir à la dérogation-cadre pour débiter le travail dès 6h du matin*

* Dérogation-cadre à l'art. 30D RChant, limitée aux travaux non-bruyants et sur des chantiers non-habités, valable pour le canton de Genève jusqu'à la fin de la situation particulière en lien avec le coronavirus au sens de la Loi sur les épidémies.

Contrôler et documenter le respect des mesures

Veiller à ce que les quarantaines obligatoires soient respectées par les collaborateurs

Sensibiliser le personnel aux conséquences sanitaires et légales du non-respect d'une obligation quarantaine (risque élevé de propagation du virus et amendes)

Documenter les mesures prises (photos des infrastructures, liste des équipes et des présences, etc.) afin de pouvoir circonscrire les quarantaines qui pourraient éventuellement être ordonnées en cas de contagion d'un collaborateur

Bâches Covid-19

Des bâches « **Pour travailler en toute sécurité** », rappelant les gestes barrières et les règles en vigueur pour éviter la propagation du virus, ont été réalisées et distribuées gratuitement à tous les membres.

Nous avons pu constater que ces bâches ont été installées dans des lieux disposant d'une très bonne visibilité, sur les échafaudages et les clôtures de très nombreux chantiers à Genève, mais aussi dans le canton de Vaud (par les membres également actifs dans ce canton).

L'opération a rencontré un vif succès. Elle prouve l'importance que les membres ont accordé, dès le début de cette pandémie, au respect de toutes les mesures de précaution nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs.



Dérogation-cadre à l'heure d'ouverture des chantiers à 6h du matin

En 2019, une dérogation-cadre à l'heure d'ouverture des chantiers avait été mise en place d'entente entre la SG/SSE et l'Office des autorisations de construire. Lors de fortes chaleurs, cette mesure permettait aux entrepreneurs de débiter leur activité sur les chantiers dès 6h du matin, au lieu de 7h comme le prévoit le Règlement cantonal sur les chantiers, pour autant que les travaux n'engendrent pas de nuisances sonores.

Ce dispositif ayant été unanimement salué, la SG/SSE a sollicité le **6 mai 2020** la **transposition de cette dérogation au contexte de pandémie**, afin de permettre aux entreprises de respecter les normes sanitaires qui leur sont imposées.

Le Conseil d'État a donné suite à cette requête, en acceptant de prononcer une **dérogation-cadre de l'horaire d'ouverture des chantiers (art 30d al.3 du Règlement sur les chantiers), dès 6h en lieu et place de 7h du matin**, afin de permettre aux entreprises de pouvoir répondre plus aisément aux recommandations de l'OFSP.

Les consignes strictes édictées par le SECO et l'OFSP ont imposé aux entreprises du bâtiment des contraintes supplémentaires et une flexibilité encore accrue s'agissant de la planification des activités, de la constitution des équipes et de la coordination des pauses échelonnées.

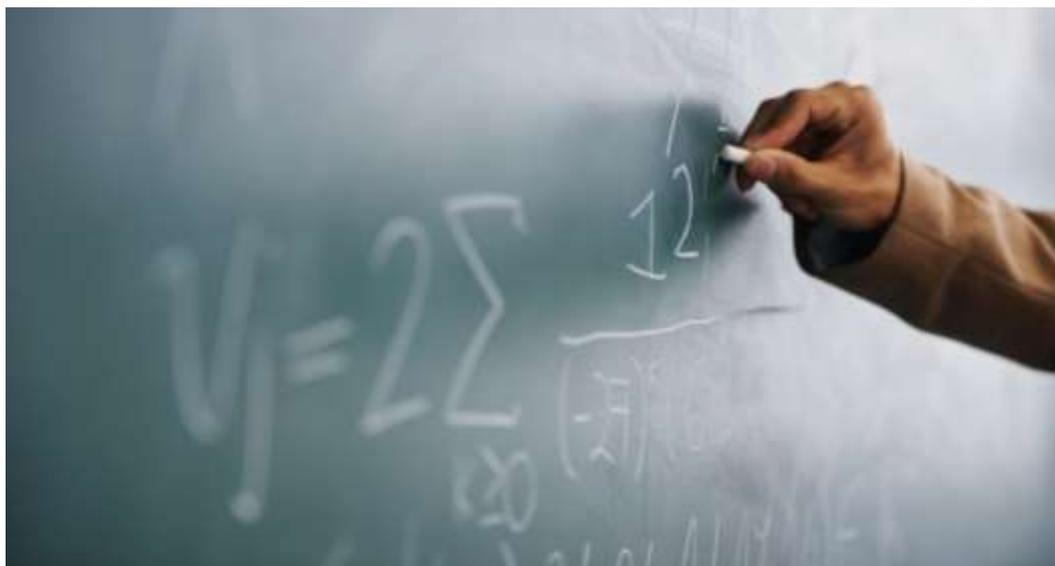
L'élargissement des heures d'activité admises dans le secteur de la construction a permis la mise en place de plusieurs équipes fonctionnant selon un horaire décalé. Au surplus, cette mesure a eu l'avantage de contribuer à la fluidification du trafic routier. Enfin, le passage en douane des ouvriers frontaliers plus tôt que celui de la majorité des travailleurs, a permis de libérer des capacités de contrôle aux frontières particulièrement précieuses aux heures de pointe.

Rabais sur les cotisations 2020

Par ailleurs, et pour tenir compte de la crise résultant du Covid, des rabais sur toutes les cotisations 2020 ont été consentis.



9. Institut de Formation de la Construction - IFC

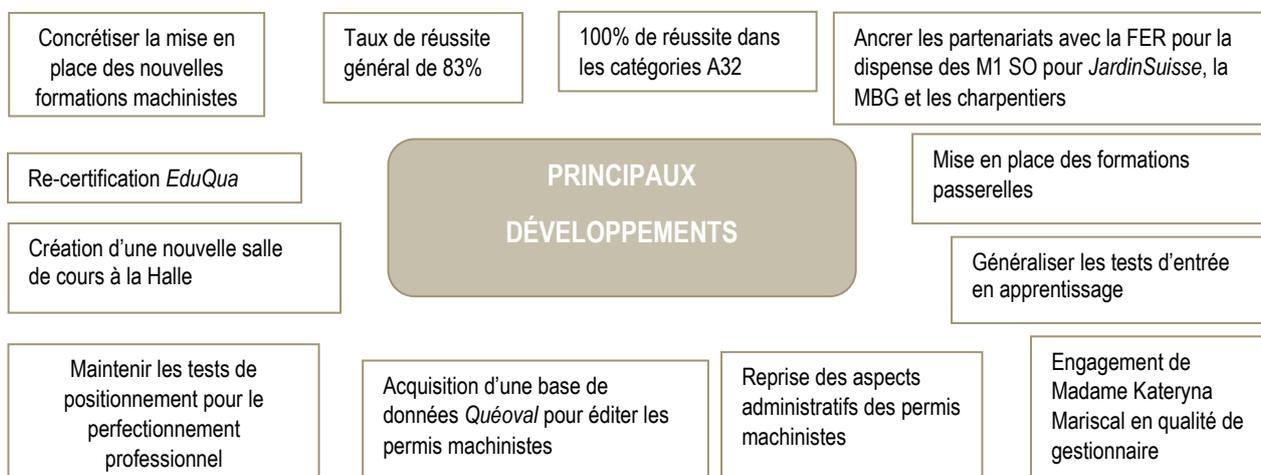


Suite à la démission de Madame Hanane Arnaud en cours d'année, Monsieur Alain Rousseau, adjoint de direction de la SG/SSE et responsable métiers, a pris la direction *ad interim* de l'IFC.

L'année 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire et la lutte contre l'épidémie de la Coronavirus. L'Institut de Formation de la Construction a su s'ajuster aux Directives du Conseil d'Etat au fil des mois et a fait preuve d'une capacité d'adaptation afin de poursuivre certaines formations à distance et consentir à maintenir un niveau de qualité optimale de formation. Ces adaptations ont permis de s'assurer d'une crédibilité et d'une confiance vis-à-vis de nos partenaires, tels que la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC), l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et la Commission paritaire genevoise du Gros œuvre (CPGO).

Genève a été le seul canton à organiser en présentiel les examens finaux, garantissant aux diplômés délivrés une valeur certaine au regard du marché de l'emploi et de l'employabilité des jeunes diplômés. Cela a été possible grâce à un esprit d'équipe solide et la mise en œuvre des **synergies entre tous les partenaires de la formation professionnelle**.

9.1 Développement de l'IFC durant la période



Indicateurs annuels 2019/2020 :

Liste des formations	Nb jours mémorisés annuels	Périodes réalisées annuelles	dont hors canton en périodes	Effectifs annuels	Périodes/participants annuels
A32 M1	34	340	0	19	6'460
A32 M2	34	340	0	11	3'740
A32 CVC1	32	320	80	7	2'240
A32 CVC2	32	320	80	5	1'600
CIE CFC maçon	81	810	0	36	29'160
AFP aide-maçon	25	250	0	5	1'250
Chef d'équipe	33	330	0	16	5'280
Calcul et Plans	20	200	0	99	1'000
Passerelle	14	140	0	53	1'120
Machiniste M1 K-BMF	65	650	0	124	7'800
Machiniste M1 SOE	25.5	255	0	116	3'060
Certification	1	2.5	0	4	10
Machiniste M2 à M7 K-BMF	12	120	0	30	1'440
Grutier	4	37.5	0	9	150
Scie sur Table	2	8.8	0	24	105
Elingage	14	70	0	149	700
Total jours / heures / périodes IFC	428.5	4193.8	160	707	65'115

Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification *EDUQUA* :

	Réel 2016-2017	Réel 2017-2018	Réel 2018-2019	Cibles 2019-2020	Réel 2019-2020
Périodes totales de formations	81'047	82'966	68'241	70'000	65'115
Taux de réussite	80%	83%	91%	80%	83%
Taux d'abandon	9%	11%	9%	10%	14%
Taux de satisf. Formation initiale	94%	89%	93%	85%	67%
Taux de satisf. Formation continue	96%	89%	92%	85%	96%
Cours réalisés / planifiés	16	16	16	17	17
Taux de réussite Perfectionnement	88%	91%	90%	80%	68%
Taux d'abandon Perfectionnement	5%	3%	3%	10%	2%
Nombre de séances de coordination	7	8	8	7	7
Nombre de participants	1'056	940	931	600	608



9.2 Points contact

21 novembre 2019 : Formation machinistes K-BMF et Formation Continue & Perfectionnement Professionnel

Ce point contact a été organisé pour les chefs d'entreprises, les responsables des ressources humaines ou toute personne en charge de la formation dans les entreprises. 35 personnes se sont inscrites pour cette rencontre.

Cet événement a permis de décerner les prix aux lauréats AFP / CFC et Article 32 des examens finaux de juin 2019.

Les points suivants ont été traités :

- Mise en place des nouveaux permis K-BMF
- Présentation des formations relatives au perfectionnement professionnel et à leur déroulement :
 - ✓ Formation Technicien ES
 - ✓ Préparation au Certificat de Chef d'équipe
 - ✓ CFC Articles 32 maçons et constructeurs de routes
- Procédures d'inscription
- Cérémonie de remise des prix aux lauréats de l'IFC.



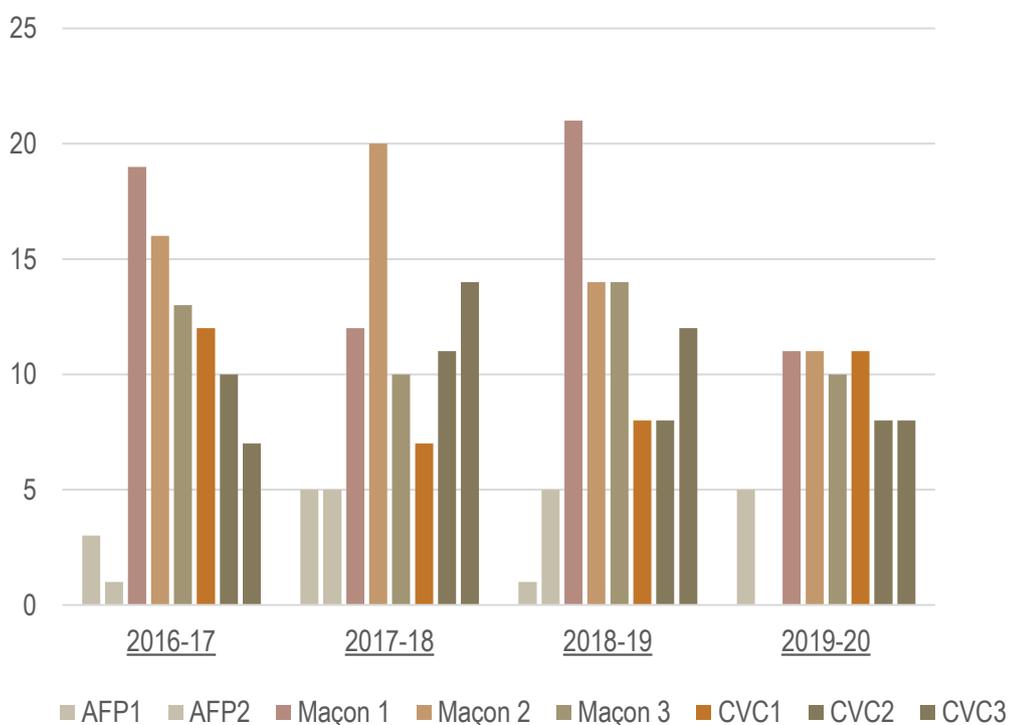
9.5 Etat des effectifs en fin d'année scolaire

Etat des effectifs des formations initiales : l'effectif des formations initiales a évolué de la manière suivante :

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
AFP 1	3	5	1	5
AFP 2	1	5	5	0
Maçon 1	19	12	21	11
Maçon 2	16	20	14	11
Maçon 3	13	10	14	10
CVC 1	12	7	8	11
CVC 2	10	11	8	8
CVC 3	7	14	12	8
Total	81	84	83	64

On note une baisse des effectifs par rapport aux années précédentes. Au total, 25 résiliations de contrats sont intervenues au cours de l'exercice. Une analyse plus fine quant à l'orientation des apprentis pourrait s'avérer bénéfique.

A ce sujet, les tests d'entrée permettent une meilleure orientation de filière AFP ou CFC, afin de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cette optique.



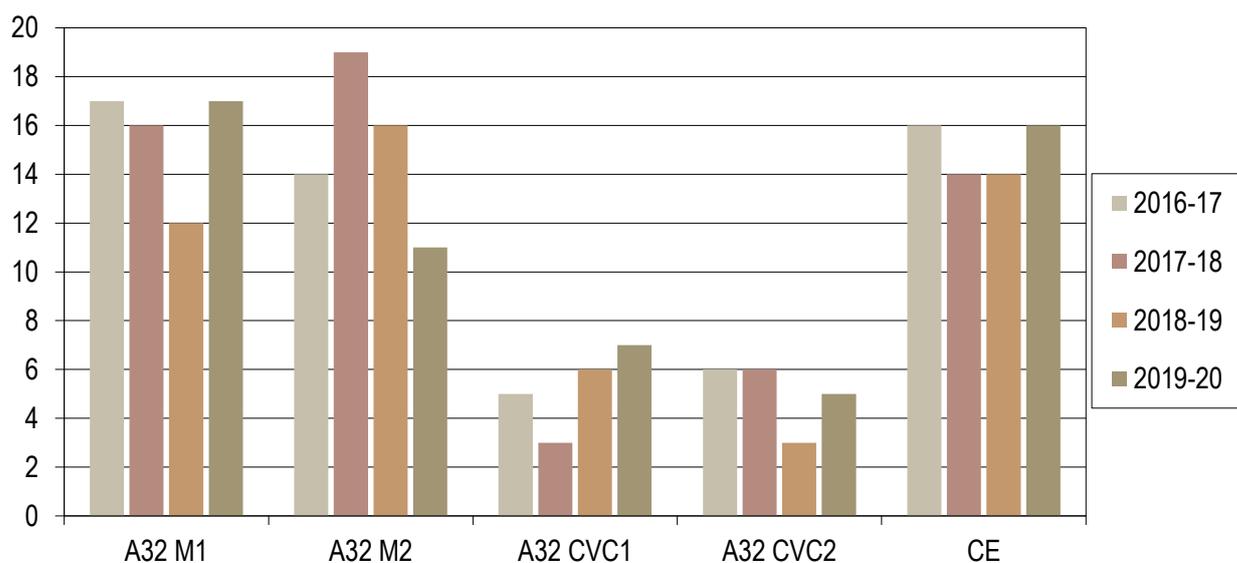
Etat des effectifs des formations continues : l'effectif des formations pour adultes a évolué de la manière suivante :

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
A32 M1	17	16	12	17
A32 M2	14	19	16	11
A32 CVC1	5	3	6	7
A32 CVC2	6	6	3	5
Chef d'équipe	16	14	14	16
Total	58	58	51	56

On constate une évolution en matière d'effectifs pour les formations continues, notamment dans la section Articles 32 CVC. Les communications aux entreprises se sont avérées utiles.

Un risque de devoir reporter cette section s'est fait jour si le nombre d'inscrits devait considérablement se réduire.

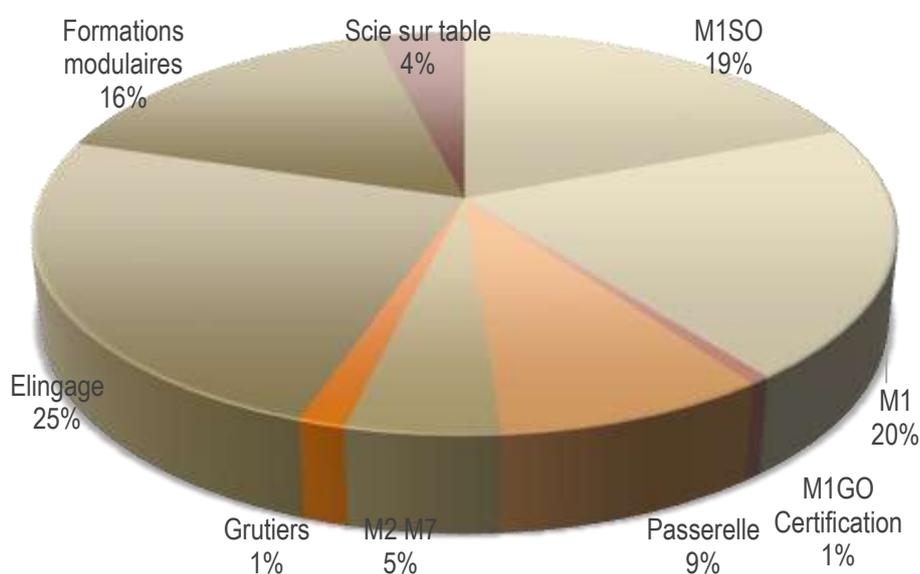
L'OFPC et l'IFC ont travaillé conjointement pour valoriser cette formation.



Etat des effectifs des formations machinistes et modulaires : concernant les formations machinistes, elles constituent toujours une part importante de l'activité de l'IFC. Le nombre total de personnes formées a été de **608** personnes, durant l'exercice sous revue.

La répartition par formation est la suivante :

- M1SO	:	116 inscrits pour 107 permis réussis
- M1	:	124 inscrits pour 117 autorisations provisoires
- M1GO Certification	:	4 inscrits pour 4 permis réussis
- Passerelle	:	53 inscrits pour 46 permis réussis
- M2-M7	:	30 inscrits pour 30 permis réussis
- Grutiers	:	9 inscrits et 9 toujours en cours de formation
- Elingage	:	149 inscrits pour 130 réussis
- Formations modulaires	:	99 inscrits pour 72 réussis
- Scie sur table	:	24 inscrits pour 23 réussis



Le **règlement K-BMF (Kran- und Baumaschinenführer)** tend à harmoniser les formations machinistes et à généraliser la nécessité d'avoir un permis.

Le **règlement des examens K-BMF** ainsi que le **guide** correspondant définissent les exigences minimales de la formation et de l'examen de machinistes d'engins de chantier mobiles avec siège ou poste de conduite, présentant un danger particulier lors de leur conduite.

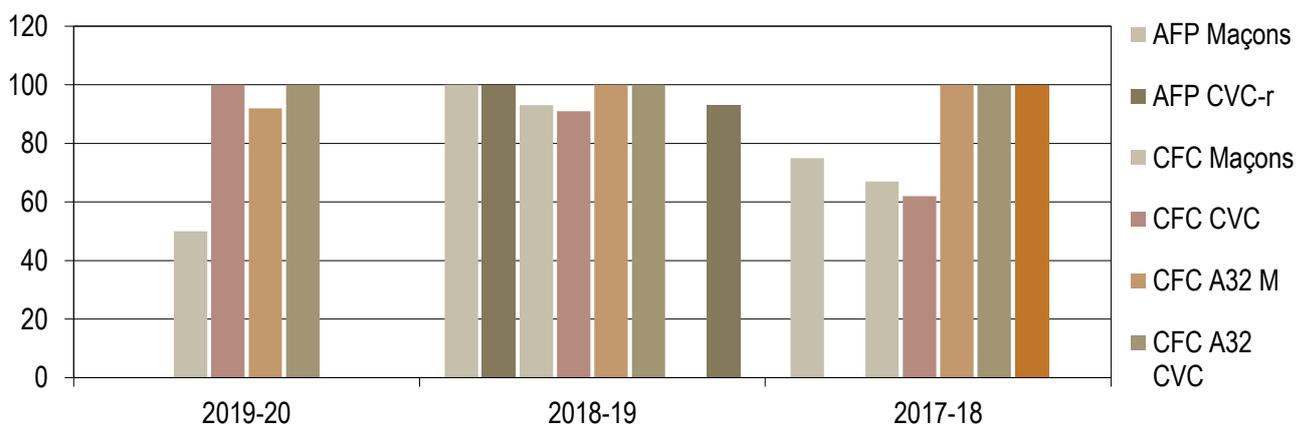
Ce règlement d'examens et le guide qui lui est associé s'appliquent à tous les domaines d'utilisation de ces machines.

Toutes les **formations K-BMF** comprennent des exercices pratiques. Elles ont pour objectif de former les travailleurs au maniement des machines de chantier en exécutant des tranchées / des fouilles et en conduisant dans des situations contraignantes, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.

9.6 Résultats des examens des formations maçons et CVC

	Examens 2019/20			Examens 2018/19			Examens 2017/18		
	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux
AFP Aide-Maçons	0	0		5	5	100%	4	3	75%
AFP CVC-r	0	0		1	1	100%			
CFC Maçon (Apprentis)	10	5	50%	14	13	93%	9	6	67%
CFC CVC (Apprentis)	8	8	100%	11	10	91%	13	8	62%
CFC Maçon (Adultes)	12	11	92%	16	16	100%	20	20	100%
CFC CVC (Adultes)	5	5	100%	3	3	100%	6	6	100%
AFP A32	0	0					1	1	100%
Chefs d'équipe	0	0		14	13	93%			
Total	35	29	83%	64	61	95%	53	44	83%

Vue graphique des taux de réussite par catégorie, exprimés en pourcentage :



Dans le contexte de la crise sanitaire, détenteur d'un contrat de prestations avec l'Etat relatif à l'organisation des examens, **l'IFC a pu organiser en présentiel la procédure de qualification en juillet 2020**, contrairement aux autres cantons qui ont favorisé les notes d'expérience obtenues en cours d'année.

Compte tenu des difficultés y relatives (mise en place des mesures de distanciation sociale, analyses et rapports préalables exigés par différents partenaires, etc.), le taux de réussite peut être considéré comme bon.

L'IFC souhaite maintenir une coordination étroite entre tous les partenaires de la formation professionnelle pour prévenir les risques d'échecs aux examens. La mise en place d'évaluations intermédiaires en cours d'année permet de s'assurer de la bonne acquisition des compétences et connaissances par les candidats (A32 et chefs d'équipe, notamment) et de signaler tout risque d'échec à la fois aux entreprises et à l'OFPC et ce afin de trouver des stratégies avant la présentation aux procédures de qualification.

9.7 Certificat de Chef d'équipe

La procédure actuelle de sélection, d'évaluation et de visites d'entreprises s'est poursuivie. Les cours à destination des chefs d'équipe de 1^{ère} année ont pu être dispensés en présentiel dans la mesure où les cours avaient été planifiés avant la fermeture de l'IFC.

En complément de leur programme officiel et afin de valoriser leur parcours, tous les chefs d'équipe ont pu bénéficier :

- D'une formation à l'élingage
- D'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue
- De cours premiers secours, organisés gratuitement pour les entreprises.

L'IFC poursuit son effort d'évaluation constante des candidats pour un suivi judicieux et individualisé du niveau de chacun.



9.8 Historique de l'évolution des formations dispensées

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Chef d'équipe										
Art. 32										
Maçon 1										
Maçon 2										
CVC 1										
CVC 2										
OCE										
Apprentis CFC										
Maçon 1,2, 3										
CVC 1, 2, 3	Cours pratiques à Colombier (NE)									
Apprentis AFP										
Maçon 1										
Maçon 2										
Parcours sécurité										
Perfectionnement										
M1 GO										
M1 K-BMF										
Passerelle M1 KBMF										
M2-M7										
M2-M7 K-BMF										
M1 SO Elingage										
Grutier										
Elingage										
Scie sur table										
Formations modulaires (calculs, plan, nivellement)										
OACP										
PEMP										

9.9 Situation prévisionnelle 2020-2021

En raison de la crise sanitaire, il aurait été légitime de s'attendre à une baisse conséquente des effectifs au niveau de l'apprentissage et de toutes les formations dispensées par l'IFC. Il n'en est rien et l'IFC remercie les entreprises pour leur engagement en faveur de la Relève professionnelle. Cela démontre que la volonté de former et de qualifier leur personnel est bien marquée. L'IFC s'en réjouit.

Les effectifs par catégorie, hors machinistes, de l'année 2020-2021 sont de **155 candidats** (reflet au 17.02.2021) soit 9 de plus qu'à la même période en 2019-2020.

Ils sont répartis comme suit :

- AFP maçons	:	2 / 6
- CFC maçons	:	18 / 10 / 17
- AFP CVC	:	3 / 2
- CFC CVC	:	9 / 5 / 8
- CFC tailleur de pierre	:	0 / 1 / 1 / 1
- A32 section maçonnerie	:	11 / 18
- A32 section CVC	:	7 / 6
- Chefs d'équipe 1	:	14
- Chefs d'équipe 2	:	16

A ce qui précède, il faut ajouter environ **289 machinistes** et **80 candidats à la formation à l'élingage** qui ont été formés du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021.

9.10 Cours de français, dispensés par délégation à l'UOG

Un suivi strict des présences des collaborateurs d'entreprises aux cours de français s'est poursuivi en 2019-2020 pour le personnel du bâtiment, ce qui a entraîné une **nette baisse des absences** et un **plus grand nombre de certificats ou d'attestations obtenus**.

9.11 Sécurité et santé au travail

Parcours sécurité

Durant l'année 2019-2020, les apprentis maçons et CVC de 1^{ère} année, ainsi que les chefs d'équipe 1 ont suivi la formation au parcours sécurité, via l'IFC, avec délivrance d'une attestation à l'issue de la formation. Au total, ce sont **42 attestations** qui **ont été délivrées**.

Les sessions prévues durant la période de semi-confinement et de fermeture de l'IFC (mars – juin 2020) ont été reportées en 2020-2021.

10. Manifestations 2020

Point contact « indemnités pour intempéries » du 23 janvier 2020

Un **Point contact** « juridique » destiné à former les membres à l'utilisation de l'outil « **indemnité pour intempéries** » a été organisé à la SG/SSE le **23 janvier 2020**.

L'indemnité pour intempéries est une prestation de l'assurance-chômage qui compense partiellement la perte de revenu consécutive à une impossibilité de travailler du fait des conditions climatiques (pluie, grêle, neige, fortes chaleurs, etc.).

L'obtention de cette indemnité présuppose toutefois d'établir, chaque mois, plusieurs formulaires pour chaque chantier touché par les intempéries, de sorte que certains entrepreneurs, dissuadés par la charge administrative, renoncent purement et simplement à réclamer ce qui leur revient de droit.

Soucieuse de rendre ces démarches plus accessibles, la SG/SSE a développé une application « Indemnité pour intempéries », qui permet l'édition quasi-automatique de l'ensemble des formulaires nécessaires à l'établissement d'un dossier complet de demande d'indemnité.

Programmée pour tenir compte des conditions de travail prévues par la CN et la CCT-SOR (droit aux vacances, horaire standard, jours fériés...), cette application propose de nombreuses fonctions pratiques, telles que le contrôle de la cohérence de toutes les informations saisies, la sélection automatique de l'adresse de l'autorité compétente en fonction du lieu de situation du chantier et du type de formulaire, l'impression automatique des formulaires ou encore des modèles d'annexes explicatives destinées aux caisses de chômage.

En cas de questions, l'utilisateur peut, d'un seul clic, adresser ses données au service juridique de la SG/SSE afin d'être renseigné sur la situation concrète de son entreprise.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2020

Une **Assemblée Générale Extraordinaire** s'est tenue dans les locaux de la SG/SSE le **27 janvier 2020**.

Lors de cette Assemblée, les membres ont accepté à la majorité de donner au Comité le pouvoir de signer la **Convention collective de travail locale 2020-2022** du secteur principal de la construction pour le Canton de Genève, dans sa version 2017.

Point contact « Bilan carbone » du 30 janvier 2020

Un **Point contact** sur le thème « **Pourquoi et comment réaliser un bilan carbone chantier ?** » a eu lieu le **30 janvier 2020**, organisé par la Commission Développement Durable de la SG/SSE.

Assemblée Générale du 17 juin 2020

Malgré les restrictions en vigueur dues à la pandémie, une **Assemblée Générale**, ouverte à un représentant par membre seulement, a pu se tenir le **17 juin 2020**, dans nos locaux.

La partie publique et récréative qu'il est coutume d'organiser n'a malheureusement pas pu être maintenue, afin de s'assurer du respect des normes sanitaires.

Lors de cette Assemblée Générale, **Monsieur Laurent Spinelli** a été élu en qualité de **Vice-Président de la SG/SSE**. **Monsieur Frédéric Gros** a, de son côté, été reconduit dans son mandat de **Vice-Président de la SG/SSE**.

Point contact « Masterplan 2030 » du 2 septembre 2020

Un **Point contact** (Zoom) a été organisé le **2 septembre 2020**. Il avait pour thème la procédure de consultation **Masterplan « Formation professionnelle 2030 de la SSE »**.

Points contact « signalisation de chantiers VSS 40 886 » du 3 & 15 septembre 2020

Deux **Points contact** ont eu lieu les **3 et 15 septembre 2020** sur le thème de la « **Signalisation de chantiers VSS 40 886** ». La norme VSS 40 886 relative à la signalisation des chantiers sur les routes principales et secondaires est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2019. Elle est appliquée dans le canton de Genève depuis le 1^{er} février 2020.

Rencontre d'automne

Enfin, la traditionnelle **Rencontre d'automne**, qui aurait dû se tenir le 14 octobre 2020, n'a malheureusement pas pu avoir lieu, en raison des mesures de prévention du Coronavirus.





Le service juridique de la SG/SSE offre à ses membres un conseil de premier recours pour toutes les questions touchant à leurs domaines d'activité.

Conseils aux membres

Le service juridique a traité **environ 400 demandes** en 2020, principalement liées à la mise en place et au suivi des mesures RHT et des procédures sanitaires en lien avec le Coronavirus.

FAQ Coronavirus

Durant toute la crise du Coronavirus, le service juridique a mis à jour les FAQ et informé les membres des nouvelles réglementations en vigueur. Les FAQ ont été divisées en quatre sections principales : les ressources humaines, la réduction de l'horaire de travail, le contrat d'entreprise, l'isolement et la quarantaine.

Les membres ont pu y trouver des réponses à toutes les questions récurrentes suivantes : la mise en place et la réglementation autour du télétravail (télétravail pour les frontaliers), la dérogation-cadre à l'horaire de début des chantiers, les mesures de protection sur les chantiers, les indemnités journalières pour maladie (conditions d'indemnisation), les allocations pour perte de gains (APG), la réduction de l'horaire de travail, les prestations RHT, le contrat d'entreprise (prise en charge des coûts supplémentaires), les mesures relatives à l'isolement, la quarantaine, le testing et la vaccination.

Délivrance de la Charte d'éthique

La Commission de la Charte d'éthique de la SG/SSE a délivré, chaque trimestre, une charte d'éthique à près de **80 entreprises membres**. Gage de sérieux pour les maîtres d'ouvrage, elle atteste du respect du Code de déontologie de l'association. Officialisée depuis le 13 septembre 1999, reconnue par l'Etat de Genève et les différents maîtres d'ouvrage publics, elle remplace l'ensemble des attestations demandées lors des appels d'offres. Elle est à joindre aux dossiers de soumission. Cette charte est réservée aux membres de la SG/SSE inscrits à la Caisse de Compensation du Bâtiment (CCB). La Commission de Charte d'éthique s'est réunie deux fois durant l'année 2020.

Lors du dernier trimestre 2020, les entreprises suivantes ont reçu la Charte d'éthique :

Allegra Raymond	Borga Toitures SA	Echaloc SA	ISR Injectobohr SA	ProChape Sàrl
Alpha Edification SA	Brighenti Nello SA	Echami Echafaudages SA	Jacques Francioli SA	Rampini & Cie SA
Alu'it Echafaudages SA	Cescon Alfio	EGM Sàrl	Jacquet SA	Schulthess Toiture SA
Alu'it SA	Charles Maulini & Cie SA	Etico SA	Lanoir Jean SA	Scrasa SA
Amoudruz SA	Chillemi & Cie SA	Ferretti & Locci	Losinger Marazzi SA	Seical Sàrl
Arn, Wüthrich et Frigerio SA	Colas Suisse SA, Satigny	Fipéc SA	Macullo SA	SIF SA
Artrans SA	Construction Perret SA	Francioli SA	Marti Construction SA, Meyrin	Sogeca SA
Augsburger Géothermie SA, Satigny	Constructions Tubulaires Tech SA	G. Hominal et Fils SA	Maulini Façades SA	SORACO SA
Baerlocher Harry SA	Coupe Béton & Rénova Sàrl	Gatto SA	Maulini SA	SOS Vidanges Sàrl
Bagattini SA	Cuénod Constructions SA	Geneux Dancet SA	New Look Echafaudages SA	Spinelli R. SA
Balzan et Immer SA, Vernier	D'Orlando Claudio SA	Grisoni, Lacroix, Fleury SA	Orlati (GE) SA	Stauffer Edouard SA
Batilor SA	Da Silva J. SA	Grisoni-Zaugg SA, Satigny	Perrin Frères SA	VCS SA
Béchaz Serge	Dentan Bosset Étanchéité SA	Guimet V. Fils SA	Piasio SA	Vianat SA
Belloni SA	Dentan Georges Genève SA	Implenia Suisse SA	PR Construction SA	Victor Da Cunha SA
Bernasconi F. et Cie SA, Meyrin	Di Chiara SA	Induni & Cie SA	Prelco SA	Von Ro Echafaudages SA
Bertolit SA	Dunoyer Construction SA	Isotech (Genève) SA	Pro Béton SA	

12. Ressources humaines



La SG/SSE répond aux questions de ses membres en matière de gestion des ressources humaines et diffuse des informations sur les bonnes pratiques, afin de conjuguer bien-être en entreprise et performance.

Être membre de la SG/SSE permet ainsi d'obtenir les dernières informations sur les règles des conventions collectives de travail applicables dans son secteur et de savoir comment les appliquer.

La SG/SSE défend aussi les intérêts de nombreuses entreprises du Second-œuvre et assure notamment le secrétariat de l'Association Genevoise de l'Étanchéité et de l'Enveloppe des Bâtiments (AGEB, anciennement CGE).

Fortes chaleurs

Afin de faciliter la mise en place des mesures de protection contre les fortes chaleurs, la SG/SSE a développé et publié un **outil interactif** accessible via Internet sur le site de la SG/SSE et basé sur les recommandations du SECO.

Sur la base des indications de l'utilisateur relatives à la météo et aux travaux entrepris, l'outil suggère automatiquement les mesures de précautions adéquates qui pourraient être mises en place. Des liens vers les dispositions légales, des affiches de prévention ainsi que des modèles de documents sont également proposés.

L'**outil « fortes chaleurs »** a été amélioré durant l'année 2020, il peut désormais être installé sur les téléphones portables et donc utilisé sans connexion Internet.

Groupe de travail « Certificats médicaux »

En 2019, certains membres de la SG/SSE avaient fait part de leur préoccupation en lien avec les constats médicaux d'incapacité de travail. De trop nombreux médecins omettraient en effet de tenir compte des particularités de notre secteur d'activité lorsqu'ils sont consultés par nos ouvriers, notamment s'agissant des possibilités d'exercer une activité adaptée ou de reprendre graduellement le travail.

Cette situation conduit à la prolongation inutile de certaines absences pour raisons médicales, qui sont autant préjudiciables à l'entreprise qu'à l'employé lui-même. Il est en effet unanimement reconnu qu'une absence prolongée du travail, qu'elle qu'en soit la raison, rend plus difficile le retour à la vie active et implique, pour le travailleur, des conséquences socio-économiques importantes (isolement social, perte de revenu, etc.).

De même, un retour au travail à plein temps après une période d'inactivité peut représenter un changement abrupt du niveau de sollicitation de l'organisme, augmentant les risques de rechute ou de nouvelles atteintes à la santé.

Face à cette problématique, la SG/SSE a constitué un **groupe de travail** composé d'un représentant patronal, d'un représentant de la SUVA et d'un délégué de l'Association des médecins du canton de Genève, dont les travaux s'orientent autour de trois axes :

1. Sensibilisation du corps médical à la spécificité des métiers du bâtiment

Les métiers du bâtiment sont, à juste titre, réputés pour être physiquement exigeants, de sorte qu'une atteinte à la santé, même minime, peut compromettre totalement l'exécution des tâches habituelles de l'employé qui en souffre. Cependant, de nombreuses activités annexes (travail au dépôt, missions de transport, etc.) peuvent être proposées à l'employé qui ne peut temporairement plus exercer sa profession, cela permet sa réintégration dans l'entreprise déjà au stade de la convalescence.

Le secteur du bâtiment est l'un des seuls à offrir un éventail aussi large d'activités adaptées, raison pour laquelle le corps médical ne pense pas spontanément à mentionner l'opportunité de mettre en place une telle activité. Un travail de sensibilisation a dès lors été entamé à ce sujet.

2. Valorisation de la reprise graduelle

Dans certains cas, la reprise graduelle du travail est à privilégier dans la mesure où elle permet au collaborateur de retrouver son poste sans solliciter excessivement ses facultés physiques, ménageant ainsi sa convalescence.

Dans le même esprit, une reprise partielle en fin de semaine, lorsque celle-ci est possible, permet à l'employeur d'observer la condition physique de son collaborateur et d'en tenir compte lors de la constitution des équipes de travail pour la semaine suivante, tout en offrant au collaborateur deux jours de repos intercalaire.

3. Qualité des certificats médicaux

La plupart des certificats médicaux reçus par les employeurs se bornent à mentionner une incapacité de travail exprimée en pour-cent ainsi que la date de fin de cette incapacité. Ces seules mentions sont largement insuffisantes pour permettre à l'employeur d'examiner s'il peut offrir à son collaborateur une activité adaptée et occasionnent bien souvent un surcroît de travail en lien avec les précisions complémentaires sollicitées par les assureurs.

Dans le prolongement des deux axes précités, le groupe de travail a entrepris des réflexions en vue de proposer un **modèle de certificat médical plus adapté aux réalités du secteur de la construction**.

Ces réflexions se sont poursuivies en 2020 et se termineront en 2021.

13. Technique

Deux commissions de la SG/SSE consacrent leurs travaux aux conditions de marché et aux prix de la construction, dont les activités sont décrites ci-dessous.

Commission Technique

La **Commission Technique** défend l'intérêt des membres de la SG/SSE dans le cadre des appels d'offres publics.

A ce titre, elle intervient régulièrement auprès des maîtres d'ouvrage afin qu'ils prennent connaissance des Conditions générales du contrat d'entreprise FMB-FAI-Etat de Genève et Ville de Genève (éd. 2016).

Les conditions susmentionnées prévoient, entre autres, la facturation du renchérissement. La Commission Technique guide les entreprises dans cette tâche en éditant et en diffusant trimestriellement les **indices de prix** validés par l'organisme genevois d'analyse des prix de la construction (OGAPC).

Ces indices officiels sont calculés en fonction d'indices fédéraux de la **Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB)**, en intégrant au mieux les spécificités genevoises.

Les indices édités et diffusés par la SG/SSE sont les suivants :

- Enrobés bitumineux (travaux routiers),
- Travaux annexes (travaux routiers y compris taxes de décharges),
- Bâtiment,
- Tuyaux de fibres de verre,
- Transports y compris la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP),
- Frais de personnel,
- Taxes de décharges.

La Commission agit également sur requête de membres qui, à raison, se plaignent de clauses anormales, insolites ou excessives dans certains textes de soumission, critères d'évaluation, conditions d'adjudication ou d'exécution.

En 2020, les thématiques abordées au sein de la Commission Technique sont les suivantes :

Le projet de plan cantonal en matière de gestion des déchets révisé, la mise à jour des directives SABRA de 2013 concernant certaines substances nocives, la politique ECOMAT 2020 (GESDEC), un projet de coordination de la signalisation de chantiers avec les TPG, le DGT, les SIG, les SIA, l'inspection des chantiers, l'OCT et la Ville de Genève ainsi que les frais de remboursement Coronavirus.

Commission Travaux du lac

Les problématiques liées aux projets lacustres sont traitées par la **Commission Travaux du lac**. L'Association défend la pérennité du secteur d'activité concerné en interpellant l'administration cantonale sur les besoins des entreprises déployant une activité sur le lac.

13.1 Appels d'offres / conditions générales

Afin de défendre au mieux les intérêts de ses membres, la SG/SSE rappelle régulièrement aux collectivités signataires des **Conditions générales du contrat d'entreprise FMB-FAI-Etat de Genève et Ville de Genève** (éd. 2016) de respecter les conditions du contrat qu'elles ont elles-mêmes élaboré.

La SG/SSE a continué à collaborer avec la FMB pour dénoncer les clauses abusives imposées par certains maîtres d'ouvrage et/ou entreprises générales aux entreprises de construction, en particulier dans les contrats d'entreprise générale ou totale.

Des échanges plus longs ont été engagés avec les **Services Industriels de Genève (SIG)** pour la poursuite des travaux pendant et après la période de Coronavirus.

13.2 Sécurité

Selon l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA, art. 6. al. 1), l'entrepreneur est responsable de la sécurité de ses collaborateurs : « *L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail.* ».

Formation continue et échanges d'expériences pour PERCO et chargés de sécurité (EDEX) 2020

Les entreprises de la construction (principalement classe SUVA 41A) sont tenues par la loi de faire appel à un spécialiste de la sécurité au travail (art. 11a OPA, art. 7 al. 3 OLT 3, directive CFST 6508 ou « directive MSST »).

La solution de branche Sicuro du secteur principal de la construction, représentée par le bureau pour la sécurité au travail de la SSE, propose la formation PERCO qui permet de respecter l'obligation de former un PERCO. Les membres reçoivent une invitation aux formations PERCO. Chaque session peut accueillir un maximum de 15 participants.

Depuis 2017, la formation s'étend sur deux jours de cours, non nécessairement consécutifs. La reconnaissance du titre « PERCO » est valable 12 ans, sous réserve qu'une formation continue sous la forme de séances « échanges d'expériences » (EDEX) ou jugées équivalentes soit assurée. Les formations continues EDEX permettent aux PERCO et aux chargés de sécurité d'être régulièrement informés sur les thématiques d'actualité en matière de sécurité, et aussi de partager sur les bonnes pratiques applicables en entreprise. Cet échange est organisé par le bureau romand pour la sécurité au travail (BST), ceci en collaboration avec notre section.

Une séance a lieu le jeudi **20 février 2020** à la SG/SSE durant laquelle les thèmes suivants ont été traités :

- Comment planifier la sécurité et déterminer les dangers
- BST-Info 34/2 1er secours
- BST-Info 39/2 Travaux de chantier en été
- Aide-mémoire : gestion d'un événement
- Aide-mémoire : électricité sur le chantier
- Le stockage des produits chimiques dans l'entreprise
- Outil web Eaux
- Site web du BST/sicuro

Ce cours fait partie de la formation continue de la solution de branche du secteur principal de la construction et est conforme à la directive MSST.

14. Développement durable

Face à l'urgence climatique, les questions environnementales sont, depuis plusieurs années déjà, au cœur des préoccupations des entreprises actives dans le secteur principal de la construction à Genève et par conséquent de la SG/SSE.

La Commission Développement Durable



La Commission Développement Durable traite de toutes les thématiques liées à la réduction de l'empreinte carbone de la construction, sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments.

Elle favorise l'échange d'information et de bonnes pratiques en la matière et assure également une veille scientifique sur les nouveaux outils et matériaux à disposition pour améliorer le bilan carbone des constructions. La Commission participe également activement, aux côtés des autorités et des autres acteurs concernés, à de nombreux groupes de travail traitant de la transition écologique pour tout ce qui concerne l'acte de bâtir.

Après douze ans, le mandat de **Monsieur Dominique Genoud-Prachex** au sein du Comité et en tant que Président de la Commission Développement Durable est arrivé à son terme en 2020. **Monsieur Genoud-Prachex** a apporté une très importante contribution aux travaux de cette Commission et à la SG/SSE de manière plus générale. Lors de l'Assemblée générale du 17 juin 2020, ce dernier a été vivement remercié par les membres pour tout le travail accompli.

Monsieur Ignace Perrigaud (de l'entreprise Rampini & Cie SA) a été élu le 17 juin en tant que **nouveau Président de la Commission Développement Durable**.

Malheureusement, les différents projets de la Commission n'ont pas pu suivre leur cours selon le planning établi, en raison des conditions sanitaires. La Commission s'est tout de même réunie à deux reprises en 2020, les **28 mai et 9 juillet**.

Face à la crise sanitaire liée au Covid-19, la question de l'hygiène et de la propreté au sein des bases vie des chantiers a été soulevée. Un **groupe de travail « Hygiène bases vie chantier »** a été constitué afin de traiter spécifiquement de cette problématique. Un de ses principaux objectifs est d'établir à terme un standard type de base-vie, en fonction du domaine d'activité et de la taille du chantier.

14.1 Charte développement durable

La Charte Développement Durable rassemble les entreprises de la construction qui souhaitent pérenniser leurs activités sur le plan économique, social et environnemental.

Elle poursuit entre autres les objectifs suivants :

Dimension économique:

- Favoriser la satisfaction des clients,
- Instaurer et entretenir avec les fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques, durables et équitables,
- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la politique d'achat,

- Créer, préserver et développer des emplois et son capital humain à long terme.

Dimension sociale:

- Encourager la diversité des équipes de travail,
- Promouvoir le bien-être au travail,
- Développer des compétences et la formation.

Dimension environnementale:

- Assurer une veille légale et normative,
- Minimiser l'impact des activités sur l'environnement en maîtrisant notamment les consommations d'eau, d'énergie et de matières premières, en limitant les émissions de CO₂, la production de déchets, et en favorisant la valorisation et le recyclage des matériaux,
- Favoriser la mobilité durable,
- Intégrer des facteurs environnementaux dans les décisions d'achats,
- Veiller à limiter les nuisances sonores, les poussières, le bruit et les perturbations du trafic générées par les chantiers.

La démarche de la SG/SSE se veut pratique et pragmatique. Les signataires s'engagent, sur une **base volontaire**, à entreprendre des actions répondant à leurs besoins et à leurs objectifs. En suivant la procédure d'admission, toute entreprise membre de l'Association peut devenir signataire de la Charte Développement Durable. Elle le reste sous réserve que ses engagements soient tenus.

Le rôle des entreprises

Pour que la signature de la Charte soit assortie de gestes concrets, les entreprises déclarent leurs intentions de s'investir dans des plans d'action qu'elles transmettent à la SG/SSE.

Le rôle de la SG/SSE

L'Association fédère les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Elle apporte des conseils, des propositions et édite des outils organisationnels pour les entreprises. À la demande des membres de la Commission Développement Durable, la SG/SSE participe au contrôle des auto-évaluations et des plans d'action dans le but de valider l'octroi de la Charte.

Démarches

Pour devenir signataire de la Charte Développement Durable, la démarche est la suivante :

- L'entreprise souhaitant adhérer à la Charte en fait la demande auprès de la SG/SSE.
- Une rencontre est organisée au sein de l'entreprise, qui présente **l'état des lieux des actions développement durable réalisées ou planifiées**.
- L'entreprise remet à la SG/SSE le nom de son répondant développement durable, ainsi que son **plan d'action** pour l'année à venir. Une fois ces éléments reçus et validés, la SG/SSE envoie la Charte Développement Durable pour signature.
- Pendant la durée de validité de la Charte, l'entreprise met en œuvre les actions prévues dans son plan.
- Avant la fin de validité de la Charte, la SG/SSE organise une **visite dans l'entreprise**. Cette dernière transmet la mise à jour du plan d'action à l'Association qui, après validation, lui fait parvenir la nouvelle Charte pour signature.
- Durant l'année, la SG/SSE organise au moins **une séance plénière d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre signataires**. Ces derniers sont tenus d'y participer activement.
- Les thématiques de développement durable soulevées par les signataires de la Charte sont discutées lors des séances de la Commission Développement Durable qui se réunit périodiquement. Il est donc recommandé que les entreprises intéressées délèguent leur répondant développement durable auprès de cette Commission.

Par souci d'équité entre les entreprises signataires, la SG/SSE a développé **un outil d'évaluation** en fonction des exigences de la Charte. Cet outil doit être utilisé chaque année par les entreprises signataires afin de leur permettre de s'évaluer en fonction des mêmes critères et de faire valoir leurs actions mises en place en matière de durabilité.

Depuis 6 ans, la Charte Développement Durable de la SG/SSE est **reconnue par l'État de Genève et les différents maîtres d'ouvrages publics**. Elle est la preuve que l'entreprise membre de la SG/SSE s'engage dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.



Les entreprises signataires sont contrôlées chaque année. Le bilan des premières années est positif.

En effet, les entreprises signataires de la Charte Développement Durable ont, pour la quasi-totalité d'entre elles, tenu leurs engagements. La SG/SSE continue à œuvrer afin que les maîtres d'ouvrages reconnaissent la Charte et la valorisent lors de l'évaluation des offres.

Les entreprises signataires de la Charte développement durable 2019/2020

Amoudruz SA	Jacquet SA
Am, Wüthrich & Frigerio SA	Marti Construction SA
Bertolit SA	Maulini SA
Colas SA – Tecvia SA	Perrin Frères SA
Construction Perret SA	Piasio SA
Francioli SA	Prelco SA
Grisoni Zaugg SA	Rampini & Cie SA
Immotech Construction SA	Scrasa SA
Induni & Cie SA	VCS SA

14.2 Outil « carbone chantier »

Depuis sa mise en place, l'**outil carbone-chantier** n'est que très peu utilisé car très peu demandé dans les appels d'offres. La Commission Développement Durable a donc souhaité remobiliser les porteurs de projets pour qu'une réflexion sur les exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre soit intégrée dès la conception d'un projet.

Une nouvelle plateforme a été créée, il suffit de se connecter à l'adresse suivante :

- <http://www.carbone-batiment.ch/>

Le nom d'utilisateur et le mot de passe utilisés sur l'ancienne plateforme demeurent toujours valables. En cas de difficultés de connexion, les membres utilisateurs peuvent directement contacter la société Maneco.

15. Conclusion

A l'heure de conclure ce Rapport d'activité 2020, la 3^e vague de Coronavirus touche à sa fin.

Notre secteur a su s'adapter de manière exemplaire aux nombreuses mesures sanitaires imposées ces derniers mois pour lutter contre la propagation du virus. Si le travail sur les chantiers a pu continuer à Genève, malgré les consignes sanitaires strictes imposées par le SECO et l'OFSP aux entreprises du bâtiment, c'est grâce à l'implication totale de nos membres et de leurs collaborateurs.

Cette crise aura des répercussions économiques durables sur notre canton, que notre secteur d'activité, en tant que pilier de l'économie, pourra contribuer à atténuer, en assurant la sauvegarde de l'emploi et de la croissance.

Pour cela, nous avons besoin du soutien sans faille du canton et des communes pour poursuivre les investissements, que ce soit pour des nouveaux bâtiments, des infrastructures ou la rénovation et l'entretien de ceux déjà existants.

La construction peut faire la différence, à condition qu'on lui en donne les moyens.

Les métiers du bâtiment, on l'oublie trop souvent, sont essentiels à la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous. Sans l'immense travail des bâtisseurs genevois, à l'œuvre depuis des générations, notre Cité ne serait pas celle qu'elle est aujourd'hui. Le savoir-faire de nos entrepreneurs contribue non seulement au bien-être de la population, mais également au rayonnement de la Genève internationale.

Enfin, pour assurer la relève professionnelle, nous devons impérativement réussir à attirer plus de jeunes dans les métiers de la construction. Nous sommes convaincus que nous n'y parviendrons qu'en modernisant et dynamisant la formation, notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. L'Institut de Formation de la Construction est désormais entre de très bonnes mains pour amorcer les changements nécessaires et assurer une excellente formation aux futurs bâtisseurs.

16. Remerciements

Des remerciements chaleureux méritent d'être adressés :

- Aux collaborateurs de la SG/SSE,
- Aux membres du Comité,
- À tous les membres et participants aux travaux des Commissions,
- Aux membres et membres invités de la SG/SSE,
- À l'Institut de Formation de la Construction (IFC),
- À tous nos partenaires : SSE, RR, CCB, FMB, FAI, État de Genève, communes, organismes publics, etc.

Pour le Comité :



Eric Biesel
Directeur



René Leutwyler
Président

